



- PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

SALLE DES MARIAGES DE LA COMMUNE – 18 H 30

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Linda NAVET

N/Réf. : JLD/SG/LN/n° 25.113

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Wimereux, légalement convoqué le 18 septembre 2025, a débuté sa séance dans son lieu ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUBAËLE, Maire.

Conseillers présents : M. DUBAËLE Jean-Luc M. BOUTLEUX Guy M. JOUGLEUX Jean-Luc Mme DUQUESNE Cécile M. JOLIE Pascal Mme KOROL Renée M. DEVIN Serge Mme NOURTIER Fabienne M. BUTCHER Gérard Mme BAILLARD Sylvie Mme LAVIÉVILLE Chantal M. SAMUEL Jean-Michel Mme BERNARD Sabine Mme NOËL Laure M. SENECALE Yannick M. MARLOT Loïc Mme ROUSSEAU Marie-José M. SERGENT Didier M. IVART Yves	Conseillers absents excusés et représentés : Mme DREUSLIN Estelle Mme HECTOR Ludivine M. LEPRÊTRE Médéric Mme GUILLOU Elodie Mme HEMBERT Axelle Mme REBOUL Sophie Conseillers absents excusés sans pouvoir : Mme BARDEAUX Sandrine Mme SAUVAGE Edith M. LAMIRAND Christophe Conseiller absent non excusé : M. PORTUÈSE Aurélien
--	--

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe ensuite la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, afin de procéder à l'appel nominal des Conseillers Municipaux présents.

Le quorum est atteint.

Madame DUQUESNE Cécile est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée techniquement par Madame Linda Navet.

Monsieur le Maire soumet au vote le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 25 juin 2025 et demande aux Conseillers Municipaux s'il y a des observations. **M. Sergent** fait une observation sur le fait que, bien qu'il fût absent, il n'a pas eu le compte-rendu des décisions du Maire.

Le Procès-Verbal est par conséquent adopté à la majorité des suffrages exprimés : **23 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Reboul Sophie).**

Monsieur le Maire poursuit : « pour débiter ce Conseil Municipal, l'ensemble de l'équipe souhaite rendre hommage à Claude Binsse, qui nous a malheureusement quittés le 11 août dernier.

Claude a été un élu dévoué pour notre Commune :

-Adjoint à l'enseignement lors du mandat de Monsieur Dupilet, de 1989 à 1995.

-Adjoint aux personnes âgées lors du mandat de Monsieur Choain de 1995 à 2001. Très impliqué dans la vie associative de la Commune, il a œuvré avec passion pour l'association O.F.3 et surtout pour l'ALEB, dès sa création en 1978 où il a été trésorier de nombreuses années.

Sur le plan professionnel, Claude a mené une carrière exemplaire en tant qu'inspecteur central à France Telecom. Ancien combattant, il a toujours montré un engagement sans faille au service des autres.

Claude était également entouré d'une famille très unie et notamment son épouse Monique, connue également des wimereusiens pour son implication dans la vie associative et solidaire de la Commune.

Elle n'était pas certaine de pouvoir être présente ce soir, je lui adresse de nouveau au nom de tout le Conseil Municipal, ainsi qu'à ses 3 enfants, petits-enfants et arrière petit-enfant mes sincères condoléances.

Je voudrais terminer par un clin d'œil personnel : Claude a été mon entraîneur de volley-ball quand j'étais jeune, et j'ai gardé de lui le souvenir d'un homme généreux, engagé et chaleureux. Nous ne l'oublierons pas.

Je vous propose maintenant d'observer une minute de silence en sa mémoire. »

Monsieur le Maire passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil Municipal et donne la parole à M. Boutleux, 1^{er} Adjoint pour les délibérations n° 1 à 4.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_1 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET DE LA VILLE DE WIMEREUX DE L'EXERCICE 2025.

M. Boutleux présente la décision modificative n° 2 pour le budget de la ville de Wimereux de l'exercice 2025 et demande au Conseil Municipal d'adopter cette dernière comme suit :

BUDGET VILLE

	DÉPENSES	RECETTES
Total fonctionnement	101 944.00	101 944.00
Total investissement	506 194.16	506 194.16
TOTAL GÉNÉRAL	608 138.16	608 138.16

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.2
011 - CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL			
020	60632	Petit matériel informatique (lampes vidéoprojecteurs écoles, barrettes mémoire ...)	1 233.17
7221	60632	Cendriers poches	3 612.00
338	615221	Peinture ravalement façade CAJ	4 721.46
020	61551	Réparation balayeuse : remplacement amortisseurs et joint spy	16 686.55
311	61558	Transfert en investissement pour acquisition grille d'exposition	- 1 500.00
020	6188	Maintenance logiciel rédaction marchés 3P 2ème semestre 2025	1 500.00
7221	6188	Prestation de recyclage mégots	4 074.00
510	62268	Honoraires Commissaire Enquêteur - Renouvellement concession de plage	2 796.82
		Dépassement honoraires constaté (paiement décalé Sintive)	6000.00
510	62876	Régularisation dépassement honoraires constaté (Sintive)	- 6 000.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
020	65811	Abonnement INTUNE (logiciel d'administration des postes, MAJ, stratégie de sécurité, recensement, chiffrage, politique MDP)	1 200.00
66 - CHARGES FINANCIÈRES			
01	66112	ICNE Emprunt la Banque Postale 3 500 000 €	67 620.00
TOTAL			101 944.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.2
73 - IMPOTS ET TAXES			
512	73141	TICFE régularisation 2023-2024	105 000.00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			
020	741121	Régularisation dotation de solidarité rurale	- 5 760.00
020	741127	Régularisation dotation nationale de péréquation	2 704.00
TOTAL			101 944.00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

			D.M.2
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
020	2031	Maitrise d'œuvre PARAL'AX extension du Centre Administratif (surcoût travaux)	16 086.00
211	2031	Etude talus Kergomard	- 10 000.00
845	2031	Marché subséquent N° 2 - JNC à partir de la phase PRO	340 000.00
		Maitrise d'œuvre requalification des quais phase 2 (jardin église + rue Sainte Adrienne)	65 000.00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
025	218	Drainage voirie cimetière Nord	- 21 660.00
		Création portail cimetière Nord	- 10 000.00
322	2128	Talus stade Victor Lemoine	- 170 000.00
		Lisses basses stade Victor Lemoine	- 60 000.00
020	21311	Avenants travaux extension CA (lots 3, 4 et 9)	20 796.08
		Branchement rue Wimet (Enédis) et dévoiement fibre extension CA	22 640.00
		Portes sectionnelles Centre Technique Municipal	6 360.00
321	21314	Ventilation vestiaires - Installation et désamiantage salle Romain	- 5 000.00
322	21314	Avenant Vestiaire Foot (22 200,94 €) + fenêtres étage (7000 €) + TVA passé de 10% à 20% (23 682,63 €)	52 883.57
322	21318	Remplacement mitigeur stade Victor Lemoine (Sergent)	4 830.00
512	21534	Régularisation imputation G4 éclairage public requalification des Quais	575 000.00
		Surcoût bon de commande G4 (587 998,02 €)	12 998.02
281	21841	Tables et chaises pour cantine maternelles	1 150.00
020	2188	Sonorisation Baie Saint-Jean	6 136.00
11	2188	Extension Projet TERMINUS - Caméras et maintenance 5 ans	310 849.39
		Pack batterie digue de Wimereux	5 130.00
311	2188	Transfert du fonctionnement pour acquisition grille d'exposition	1 500.00
322	2188	Bungalow - Stade Lemoine	8 000.00
7221	2188	Cendriers mégots	5 934.00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			
312	2313	Avenant travaux église + surcoût marché notification lot N° 3	12 796.90
845	2313	Provision - Ecriture d'équilibre investissement	- 124 935.80
845	2315	Régularisation G4 éclairage public requalification des quais	- 575 000.00
		Travaux d'aménagement - Lot 1 - VRD - Provision inscrite au BP	- 400 000.00
		Travaux d'aménagement Carillon	- 35 000.00
		Modules déplaçables Quais	240 000.00
		Ajustement Marché Voirie - BDC 254 000 € pour 240 000 € au BP	14 000.00
		Travaux de voirie Guynemer - 2ème partie non budgétée	165 700.00
		Passage réseau Télécom non budgété	10 000.00
Dépassement révision de prix sur reports rénovation voirie 2024	20 000.00		
TOTAL			506 194.16

RECETTES D'INVESTISSEMENT

			D.M.2
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
11	1318	Participation Border Force - Extension Projet TERMINUS	259 041.16
312	1323	Subvention départementale - Restauration façades église - Phase 2B	117 153.00
845	1323	Subvention départementale - Création d'un pumptrack	40 000.00
845	13462	DSIL - Requalification des quais et extension Centre Administratif	90 000.00
TOTAL			506 194.16

Lors de la présentation de la DM, intervention de M. Sergent : « Est-ce que je peux me permettre une remarque, j'en ai parlé en commission, au vu des différentes dépenses qui sont passées en plus des emprunts et des budgets d'investissements initiaux, j'ai dit à M. le Maire en commission que je souhaite qu'on ouvre une commission mixte, urbanisme et finances, de façon à refaire le point sur les budgets initiaux, l'état des commandes passées, ce qui a été régularisé jusqu'à aujourd'hui, là où l'on devrait arriver à la fin. Mais je pourrai poser des questions plus précises par écrit si vous le souhaitez.

M. Boutleux : « On vous a répondu positivement lors de la commission. »

M. Sergent : « Oui. Si possible avant la fin de l'année. »

M. Boutleux : « Dans l'ensemble, par rapport à ce qui a été prévu au programme, on a eu depuis janvier les travaux qui étaient dans le planning. On arrive au mois de septembre, c'est le mois le plus mauvais avec le climat. Sinon on n'a pas eu d'intempéries.

M. Sergent : « Le marché cadre est quand même un marché assez ouvert, voir un peu l'emplacement où on va atterrir et comme on n'a eu qu'une commission d'appels d'offre sur les travaux des quais ce qui représente, si mes souvenirs sont bons, 18 millions au total sur huit ans. »

M. le Maire : « On va vous organiser tout ça. »

M. Sergent a une question sur les travaux en moins : « il n'y a pas de risques au niveau des talus notamment ? »

M. Boutleux : « Oui, c'est vrai qu'on n'a pas fait le talus.

M. Sergent : « Vous pensez qu'il va tenir ? »

M. Boutleux : « Oui, on avait mis le talus parce que vous avez le talus au niveau de la départementale pour le terrain de foot, l'an dernier on avait eu un glissement. On l'avait donc mis au budget mais pour le moment on ne s'en occupe pas, on attend de voir. »

M. Sergent : « Je suis désolé de parler de ça maintenant mais en commission d'urbanisme on pourrait en parler. Quand je dis un point sur l'ensemble, c'est sur l'ensemble des points. De toute façon maintenant nous sommes à la fin du mandat et vous savez où vous allez. »

M. Boutleux : « Il n'y a pas de soucis. »

M. le Maire précise lors de la présentation que la subvention de 259 000 € correspond à la subvention versée par les Anglais pour le projet Terminus. Les deux subventions suivantes sont celles versées par le Département pour les travaux de l'église et le Pumptrack. Et les 90 000 €, c'est la part de l'Etat dans le projet des quais.

M. Sergent : « Lors des commissions finances, vous avez parlé d'une économie de 35 000 € sur le carillon qui passait de 235 000 à 200 000 €. Moi, j'avais noté dans un précédent Conseil que le carillon, c'était 160 000 € et là, il arriverait à 200 000 €. Il n'y a pas une cloche supplémentaire ?

M. Boutleux : « Non, pour moi c'était bien 235 000 €. »

M. Sergent : « Ou peut-être que les 160 000 €, c'était Hors Taxes ?

M. Boutleux : « Oui peut-être. Et là c'est bien 235 000 €, ça tombe juste. »

Intervention de Mme Rousseau : « Et le projet terminus ne peut pas être pris en charge entièrement ?

M. Boutleux : « Non. »

M. le Maire : « Le reste à charge, c'est la TVA. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : 23 VOIX « POUR »

2 « ABTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Reboul Sophie).

DÉLIBÉRATION N° 20250924_2 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR LE BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2025.

M. Boutleux présente la décision modificative n° 2 pour le budget du camping municipal l'Olympic de l'exercice 2025 et demande au Conseil Municipal d'adopter cette dernière comme suit :

BUDGET CAMPING MUNICIPAL

	DÉPENSES	RECETTES
Total fonctionnement	2 000.00	2 000.00
Total investissement	0.00	0.00
TOTAL GÉNÉRAL	2 000.00	2 000.00

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.2
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS			
633	7398	Ajustement reversement taxe de séjour	2 000.00
TOTAL			2 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.2
73 - IMPOTS ET TAXES			
633	731721	Ajustement encaisse taxe de séjour	2 000.00
TOTAL			2 000.00

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250924_3 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - AJOUTS DE POSTES.

M. Boutleux présente la délibération qui va permettre l'évolution de carrière au sein du service Communication. Un nouveau besoin, au sein du service de la Police Municipale, doit également faire l'objet d'un recrutement et d'un avancement de grade.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du tableau des effectifs actuel et d'adopter son actualisation à compter du 24 septembre 2025.

Intervention de Mme Rousseau : « Mais le nombre d'employé municipal reste fixe ? »

M. Boutleux : « Oui. »

M. le Maire : « En fin d'année, au Conseil Municipal, on remettra tous les compteurs à zéro, on vous transmettra le nouvel organigramme en décembre. »

M. Sergent : « Merci M. le Maire. »

M. le Maire : « Je le dis avant qu'on le demande. »

M. Boutleux : « Avec tous les départs en retraite, il y a beaucoup de mouvements. »

M. le Maire : « Il y a beaucoup de mouvements, donc vous l'aurez en décembre sur table. »

M. Boutleux : « Au niveau de la masse salariale, on reste toujours dans le budget. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250924_4 : INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION A UN STAGIAIRE SOUS STATUT SCOLAIRE DE MOINS DE 15 ANS.

M. Boutleux informe que la Ville a conventionné avec le Centre de Formation d'Apprentis BTP CFA d'Hesdigneul-lès-Boulogne pour recruter, à partir du 1^{er} septembre 2025, un apprenti dans le secteur de la peinture. Toutefois, le jeune n'ayant 15 ans que le 31 décembre 2025, la période allant du 1^{er} septembre au 30 décembre 2025, est assimilable à un stage. Or, dans ce cas, la législation prévoit de verser une gratification au stagiaire à partir de la 309^{ème} heure de stage. Celle-ci correspond à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale prévu à l'article D.242-2-1 du code la Sécurité Sociale. Il est demandé au Conseil Municipal :

d'attribuer à BLAQUART Andy, stagiaire, une gratification d'un montant total qui correspond à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale prévu à l'article D.242-2-1 du code la Sécurité Sociale, dès la 309^{ème} heure.

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération et à procéder au versement de ladite gratification.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250924_5 : SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS - QUAI ALFRED GIARD - CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ŒUVRE.

M. le Maire informe que « par une première délibération datée du 16 décembre 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a décidé d'adopter son Schéma Directeur Cyclable et, par une seconde, de se porter maître d'ouvrage de la priorité 1 de ce schéma : 55,6 km d'aménagements sur une durée de 5 ans.

Des liaisons parcourant la voirie de la Commune sont prévues dans le Schéma Directeur Cyclable de la C.A.B.

Afin d'avoir une gestion cohérente pour aménager l'espace public, la Commune et la C.A.B. ont décidé de conclure une convention de co-maitrise d'ouvrage.

Cette convention a pour objet de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la Commune.

La zone concernée est le Quai Alfred Giard dans le cadre du projet « Réinventions les Quais du Wimereux ».

Les travaux prévus concernent :

- des aménagements routiers avec leurs signalisations horizontales et verticales (zone 20, piste cyclable),
- et l'implantation d'équipements dédiés (arceaux, abri, colonne casiers).

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour l'ensemble des postes de dépenses des travaux est de 80 000 € HT (*quatre-vingt mille euros hors taxes*).

Je vous demande d'approuver cette convention de co-maîtrise d'ouvrage de mise en œuvre du schéma vélo et de m'autoriser à la signer.

Je mets au vote : des votes contre, des abstentions, adopté.

Intervention de Mme Rousseau : « J'avais déjà évoqué ce sujet l'année dernière est-ce qu'à destination des touristes, qui empruntent la véloroute, EV 4, pourrait-il être installé des armoires électriques libre-service pour recharger les batteries des vélos. Les touristes qui rechargent leur batterie, peuvent aller consommer dans les commerces. J'ai vu ça dans des toutes petites villes des pays de Loire, c'était en plus de ce qui était déjà aménagé ici. »

M. le Maire : « On a des arceaux avec des fils électriques. Les gens peuvent recharger leur vélo, souvent les batteries sont sécurisées avec une clef et une serrure. »

Mme Rousseau : « Là, ce sont des petits casiers où ils peuvent recharger et ils peuvent mettre aussi leur sac et se promener dans la ville. »

M. le Maire : « Faudra voir où l'on a installé des casiers si c'est possible, s'il y a quelque chose à améliorer. »

M. Sergent : « Est-ce que l'on pourra avoir une vision d'ensemble à terme, d'ici la fin d'année, définitif des pistes cyclables sur la Commune ?

M. le Maire : « Oui d'ici la fin d'année, on aura quelque chose de plus clair. La C.A.B. continue aussi de déployer ce service. »

M. Sergent : « Pour moi, pas assez vite. »

M. le Maire : « Pas assez vite mais bon ! »

Mme Rousseau : « Et peut-être remettre la signalétique quand ce sera terminé. »

M. le Maire : « On va terminer par la signalétique. »

Mme Rousseau : « Parce que là les vélos empruntent toujours l'avenue François Mitterrand. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : PAR 23 VOIX « POUR »

2 « ABSTENTIONS » (M. Sergent Didier, Mme Reboul Sophie).

DÉLIBÉRATION N° 20250924_6 : RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL NOUGATINE - MODIFICATIONS.

Mme Duquesne informe l'Assemblée au travers de cette délibération que certains articles du règlement de fonctionnement actuel nécessitent une adaptation formelle. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications du règlement de fonctionnement du multi-accueil Nougatine.

Intervention de M. Sergent : « Moi c'est toujours la même question. C'est sur le fait qu'il y a eu préemption sur le terrain. Je n'ai toujours pas compris parce que pour qu'il y ait préemption de la Commune sur le terrain du mini-golf il fallait une extension de Nougatine. Et vous m'avez expliqué que l'extension c'était à l'intérieur du bâtiment. Je n'ai toujours pas bien compris. »

M. le Maire : « On a fait l'extension à l'intérieur pour accueillir un peu plus d'enfants parce qu'on avait une demande importante et c'est vrai, que dans l'avenir, il faudra peut-être penser à agrandir le bâtiment. »

M. Sergent : « Oui, parce qu'excusez-moi, mais pour moi une extension, c'est une surface supplémentaire. »

M. le Maire : « On verra dans les années à venir. On ne peut pas tout faire. »

M. Sergent : « C'est dans les projets ? jusque mars 2026. »

M. le Maire : « Ça va être un peu court. Mais il y a d'autres priorités aussi. On a réussi à accueillir plus d'enfants à Nougatine, on a fait l'extension des horaires. »

Mme Duquesne : « La cuisine et le dortoir ont été modifiés pour accueillir correctement les enfants ainsi que l'extension. »

Mme le Maire : « On accueille le lundi matin ? »

Mme Duquesne : « Oui c'est ça en fait, on accueille le lundi matin en plus et il y a une heure supplémentaire le soir sauf le week-end. »

Mme Rousseau : « Je pensais que c'était quand même assez restreint par rapport aux parents qui travaillent. Voilà cela peut être compliqué. En tant que Présidente de la CIDFF, le Centre d'Information des Droits des Femmes, on sait que le premier frein au retour à l'emploi des familles monoparentales, c'est la garde des enfants. Et je me demandais pourquoi pas faire une amplitude horaire comme 08 h 00 du matin jusqu'à 18 H 30 le soir comme certaines crèches. »

Mme Duquesne : « On peut réfléchir. »

Mme Rousseau : « Oui, après c'est une réflexion à mener. Car on sait que cela peut être compliqué de faire garder son enfant. On sait que le prix de la crèche municipale est attractif. »

M. Sergent : « Mais la commune de Wimereux voit bien une extension de surface à terme ? »

M. le Maire : « Avec le terrain du mini-golf. »

M. Boutleux : « Oui, on a dans l'idée une extension. »

M. le Maire : « Là, on a fait l'extension à l'intérieur, on a remanié l'intérieur parce qu'il fallait le faire avec l'accompagnement du Conseil Départemental mais on voit bien que ce n'est pas suffisant. »

M. Sergent : « Mais il n'y a pas de dates butées en fonction de la préemption ? »

M. le Maire : « Non. De toute façon on doit continuer aussi sur le mini-golf. »

M. Sergent : « Oui parce que là il ne sert plus à rien. »

M. le Maire : « Il est ouvert, vous pouvez aller jouer, c'est gratuit. »

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250924_7 : ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION AU SEIN DU SERVICE PETITE ENFANCE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS.

Mme Duquesne présente ladite délibération. Il est demandé au Conseil Municipal :

de valider le projet de migration du logiciel de gestion quotidienne, administrative et financière du Multi-accueil « Nougatine » et la formation qui en découle,

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais sa participation la plus élevée et à signer tous les actes afférant,

d'inscrire les crédits au budget de l'exercice en cours.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250924_8 : RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE LES DEUX-CAPS - CHARTE D'ENGAGEMENT COMMUNAL - ADOPTION.

M. le Maire informe que le Label Grand Site de France a pour objectif de valoriser et protéger les sites naturels français, reconnus pour leur patrimoine naturel, leur diversité et leurs richesses culturelles et paysagères. Ainsi, il est possible de préserver l'environnement, le développement touristique et économique des sites.

Le périmètre des Deux-Caps permet de garantir une plus large préservation et valorisation du site et d'assurer une gestion durable des Caps Blanc-Nez et Gris-Nez.

Lors du comité de pilotage de la gouvernance Grand Site de France les Deux-Caps le 15 mai 2025, il a été collectivement validé le principe d'adoption d'une « charte d'engagement communal Grand Site de France les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez ».

Celle-ci consacre le nouveau périmètre élargi du Grand Site de France les Deux-Caps intègre en tant que partenaires 18 communes : Peuplingues, Audembert, Havelinghen, Saint-Inglevert, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Bazinghen, Marquise, Wimille et Boulogne-sur-Mer s'ajoutent à Escalles, Sangatte Blériot-Plage, Wissant, Tardinghen, Audinghen, Audresselles, Ambleteuse et Wimereux.

La charte d'engagement communal va permettre de concrétiser la place de chacune de ces communes dans le nouveau projet des Deux-Caps qui s'engagent :

- A prendre en compte des impératifs de qualité paysagère et urbaine dans les projets de construction et d'urbanisme (c'est que nous faisons avec le projet « réinventons les Quais du Wimereux »),
- A faire connaître le Grand Site de France les deux caps à leurs administrés,
- Porter les valeurs du Grand site pour en préserver et en valoriser l'identité,

- Participer à la gouvernance et mettre en place les actions les concernant directement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la charte d'engagement communal Grand Site de France les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, telle qu'annexée à la délibération, d'autoriser le Maire à la signer et tous les documents en découlant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

VOTE : A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION N° 20250924_9 : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025 POUR L'EXERCICE 2024 - COMMUNICATION.

Monsieur Boutleux communique les divers points du rapport annuel d'activités 2025 pour l'exercice 2024 de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Remarque de M. Sergent : « *puisque c'est la C.A.B. qui est responsable de l'assainissement, bien que des travaux ont été effectués, on a toujours du papier hygiénique pollué qui remonte par les regards d'eaux pluviales des rues Pierre André Wimet et Saint Edouard. Ça fait une dizaine d'année, mais là il y a un problème... »*

M. Boutleux : « *C'est un problème de la C.A.B. et de Wimereux aussi, c'est la séparation des réseaux. Je sais qu'il y a eu une réunion, il y a 2 ou 3 ans. Il n'y a que 33 % des réseaux qui sont séparés. Ce qui se passe c'est surtout en centre-ville, où il y a des maisons anciennes où il faut casser le carrelage de l'entrée, les gens ne veulent pas faire les travaux. Ils préfèrent payer l'amende que de faire les travaux, donc l'amende n'est pas assez forte. »*

M. Sergent : « *N'empêche que les déjections remontent par les regards d'eaux pluviales donc il y a un problème entre les connections d'eaux usées et d'eaux pluviales. Et cela se produit quand il y a des grosses pluies, comme les EP remontent à la station d'épurations, il y a une saturation à la station. J'avais des échanges avec Mme Flament à la C.A.B. qui est aujourd'hui remplacée par M. Doutreligne. Je pourrais fournir les courriers à la Mairie mais ça devient insupportable, mais ceci n'est pas très sain.*

Et une autre remarque : il a été prouvé qu'un euro d'investissement dans les associations sportives font épargner 15 euros à la sécurité sociale. Je compte sur M. Boutleux pour prêcher la bonne parole auprès de la C.A.B. pour participer mieux au fonctionnement des clubs ainsi que la mairie, si elle le veut. »

M. Boutleux : « *Je suis Vice-Président au sport donc je suis très sensible là-dessus. Prise en charge de la C.A.B. pour le sport, ce n'est que 4%. L'éducation physique, c'est quelque chose qui est extrêmement important pour l'équilibre d'un individu et je pense que cela devrait être pris plus en charge. Mais, le problème des clubs, ce sont les installations. »*

M. le Maire : « *Il faut savoir qu'au niveau de la Commune, on accompagne toutes les associations sportives de la Ville. On augmente les subventions selon les associations et*

il y a des associations qui partent dans le sport santé. Les médecins peuvent prescrire des ordonnances pour aller faire du sport. »

M. Sergent : *« J'en profitais pour extrapoler auprès de M. le Vice-Président de la C.A.B., le sport c'était hors sujet mais bon... »*

M. Boutleux : *« Vous savez très bien que la situation au niveau national et des Collectivités Territoriales que les subventions vont diminuer et que les budgets vont être très serrés. Il faut bien comprendre que l'on ne peut pas attendre à tous des changements par rapport à tout cela. »*

Heureusement qu'il y a une mutualisation des déchets ménagers et des transports par la C.A.B. parce que vous voyez les sommes qu'il faudrait, ce sont des sommes énormes. Au niveau de l'eau et l'assainissement, les communes ne pourraient pas d'elle-même prendre les dépenses. La tendance au niveau des budgets est de serrer les boulons. »

M. Sergent : *« Mais un euro de dépensé en sport c'est 15 euros d'économiser à la sécu. »*

M. Boutleux : *« Bien sûr, je suis tout à fait d'accord. »*

M. le Maire : *« Après il y a certaines associations qui vont chercher de l'argent. Il ne faut pas non plus tout attendre après une mairie ou une collectivité. On a de grosses associations sur la Commune qui vont à la pêche au mécénat et font des actions pour faire rentrer des finances dans leur caisse. Aujourd'hui, ces associations-là vivent très très bien. Je vous invite à le faire pour vos associations. »*

M. Sergent : *« C'est en cours au Club Nautique. »*

M. le Maire : *« C'est bien. Le Club Nautique vit très bien. On les accompagne, on les aide. Mais aujourd'hui il faut aller chercher dans le mécénat. Les grosses collectivités vont chercher du mécénat, au Département également. »*

M. Boutleux : *« En plus, on a le problème des associations qui sont gérés par des bénévoles. Actuellement les jeunes ne veulent pas prendre les postes à responsabilités. Les jeunes consomment mais ne veulent pas s'investir. »*

M. Sergent : *« Il y a une évolution notoire car à l'époque, quand les personnes louaient un catamaran, elles le tiraient pour le mettre sur la remorque, le tiraient sur la mer. Maintenant, c'est tout juste s'il ne faut pas le mettre à l'eau, s'il ne faut pas porter les gens...C'est de la consommation. »*

M. Boutleux : *« Le problème vient de l'éducation dès le départ, dès l'enfance. On doit leur dire de respecter les uns et les autres, de faire du sport, de travailler. Dans l'Éducation nationale, le sport n'est pas considéré du tout alors que le physique et tout aussi important que la tête. Les deux vont ensemble. »*

M. Boutleux conclue le rapport en mettant en avant que la C.A.B. se porte bien notamment grâce à Nausicàa qui est une belle réussite.

M. le Maire : *« Cela se répercute sur tout le territoire, les gens qui viennent à Nausicàa n'y viennent pas que pour une heure. Ils viennent pour un week-end, ils consomment, ils viennent dormir. C'est une bonne chose pour l'économie locale. »*

Le rapport étant terminé, M. le Maire demande s'il y a d'autres questions et passe la parole à **Mme Rousseau** : *« M. Sergent est hors sujet et je vais l'être aussi. Je veux parler de »*

la place Contre Torpilleur Chacal qui semble être réinvestie par les motos. Il me semblait qu'il y avait une interdiction. »

M. le Maire : « C'est interdit. »

Mme Rousseau : « Compte-tenu du sol qui est clair. Le week-end dernier, c'était envahi. Je pensais qu'il y avait un arrêté municipal. »

M. Boutleux : « Non, on va devoir en prendre un car il y a des habitudes qui ont été prises. »

M. le Maire : « Il y a des panneaux. Je vais demander à la Police de s'en occuper. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_10 : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2023_07_12_36 DU 07 DÉCEMBRE 2023.

Monsieur le Maire porte à connaissance les décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal. Ces décisions ont été publiées et sont consultables sur le site internet de la Ville ainsi que la délibération les rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

*L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été étudié, Monsieur le Maire passe la parole **au groupe « Wimereux Mouvement Indépendant »** afin de poser ses **questions orales**.*

QUESTION N° 1 posée par Madame Rousseau

La Commune connaît actuellement plusieurs projets immobiliers en instance comme indiqué sur des panneaux toujours en place :

- **A la sortie Nord de Wimereux, à l'angle de l'avenue François Mitterrand et de la rue Saint-Exupéry (permis de construire accordé en 2024)**
- **19 rue Jeanne d'Arc avec un permis de construire accordé en 2019**
- **A la sortie sud de la Commune à droite, permis de construire accordé en 2022.**

Monsieur le Maire, pourriez-vous indiquer où en sont ces projets à votre connaissance ? Les habitants de notre Commune se posent des questions à ce sujet.

Réponse de Monsieur le Maire :

Concernant le projet immobilier à l'entrée nord, le groupe Edouard Denis a cédé son permis de construire à la SARL Prowimer (Dunes du Golf). Celle-ci m'a fait savoir qu'elle le mettrait en œuvre dans les conditions que nous avons négociées et imposées. Une réunion est programmée pour régler dans un premier temps des problèmes de foncier.

Pour le projet immobilier du 19, rue Jeanne d'Arc, le Tribunal Administratif de Lille par jugement en date du 10 juin 2025 a sursis à statuer sur la requête pour un délai de 6 mois. Pendant ce délai, le pétitionnaire doit adresser au Tribunal les mesures de régulation portant sur les espaces verts et le débord sur le domaine public. Un permis modificatif a été déposé en ce sens. Il est en cours d'instruction.

Pour le projet immobilier situé rue Carnot, dit « la villa rose », le Tribunal Administratif de Lille a annulé le permis de construire suivant jugement en date du 15 juillet 2025.

A date, aucune notification de procédure d'appel ne m'est parvenue.

QUESTION N° 2 posée par Madame Rousseau

Des travaux importants ont été menés sur la route de la Trésorerie à Wimille avec l'aménagement d'une piste cyclable.

Qu'en est-il de la prolongation de cette piste entre la Trésorerie et le quartier des Garennes ?

La zone de la Trésorerie et des Garennes connaît un trafic important en liaison avec Wimereux avec des voitures, mais aussi des piétons, des cyclistes et des trottinettes électriques.

Réponse de Monsieur le Maire :

Les travaux réalisés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans le cadre de son schéma cyclable consistent en une piste cyclable qui va de l'aire de co-voiturage jusqu'au carrefour RD242/RD237.

La piste sera majoritairement protégée par une lice en bois, les piétons seront autorisés à l'emprunter (faute de trottoir piéton).

La fin des travaux est prévue courant du mois de novembre.

En 2026, sous réserve de l'acquisition d'un terrain privé, la piste fera la jonction avec le pont ferroviaire.

Ensuite, elle continuera sur Wimereux en empruntant les rues du Baston et Blériot pour se connecter à l'avenue Mitterrand au niveau de l'EPAHD des SINOPLIES.

QUESTION N° 3 posée par Madame Rousseau

A fin septembre, avez-vous des informations à nous communiquer sur la fréquentation touristique de cet été, en particulier sur l'évaluation qu'en font les commerçants, les hôteliers et les restaurateurs.

Réponse de Monsieur le Maire :

Pour le Pas-de-Calais entre le 4 juillet et le 31 août, le Pas-de-Calais Tourisme a dénombré :

▪ 6, 5 millions de nuitées marchandes (hôtels, campings, meublés...) et non marchandes (résidences secondaires, séjours chez les amis/familles)

- **Soit moins 5 % par rapport à 2024.**
- **La clientèle française reste stable avec 3,6 millions de nuitées**
- **La clientèle étrangère baisse d'environ 7,5 % par rapport à 2024 avec 2,9 millions de nuitées. A noter une forte augmentation de la clientèle étrangère en 2024 certainement due aux JO. On retrouve en 2025 les niveaux de 2023.**
- **3 pics de fréquentation pendant l'été**
- 5 juillet : + 5 % par rapport à 2024 - effet tour de France**
- 14 juillet : + 8 % par rapport à 2024 - week-end ensoleillé**
- 15 août : + 4 % par rapport à 2024 - week-end ensoleillé**

Concernant les réservations sur les plateformes à l'échelle départementale, il y a une progression de la fréquentation de 4 % en juillet et une stabilité sur août par rapport à 2024.

Sur la commune de WIMEREUX :

- **En avril : 6 667 nuits soit + 40 % par rapport à 2024 (la météo était mauvaise en 2024)**
- **En mai : 6 700 nuits (stable par rapport à 2024)**
- **En juin 6 274 nuits soit + 14 % par rapport à 2024**
- **En juillet : 9 918 nuits soit + 9 % par rapport à 2024**
- **En août : 10 866 nuits soit moins 1,5 % par rapport à 2024.**

A ce jour, je n'ai pas eu de remontées négatives de nos commerçants.

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 35.

Le 03 octobre 2025.

Vu le D.G.S.




Le Président de séance,
Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE.

La secrétaire de séance,



L'Adjointe au Maire,
Cécile DUQUESNE.